



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

24/05/2024

Date d'affichage

24/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

M. METGE Jean-Paul donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 43

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la délibération fixant le tableau des emplois en date du 3 avril 2024,

Le Maire appelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte des besoins de service :

- avec la suppression, à compter du 01/07/2024, d'un emploi permanent à temps non complet - 17heures30 hebdomadaire (17.50) d'adjoint technique principal de 2ème classe effectuant les missions d'agent technique polyvalent et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 23.32 heures hebdomadaires (23h19) d'adjoint technique principal de 2ème classe assurant les missions d'agent technique polyvalent.
- et la création, à compter du 1/08/2024, d'un emploi d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique. Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel. Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 435.

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion en date du 11/04/2024, concernant la modification du temps de travail du poste d'agent technique polyvalent,

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 17h30 et la création au 1/07/2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 23H19

DECIDE la création, à compter du 1/08/2024, d'un emploi d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet

PRECISE le tableau des emplois figurant en annexe et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA